

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2018**

PRESENTS: M.M BELUCHE Maire, BOURDAIS, CAMELOT, GUILLEMIN, LOUIS, TISSOT, Mmes GUEVELOU, ROUSSY

ABSENTS EXCUSES: Mme BITSCHENE a donné procuration à M. LOUIS, Mme HERNANDEZ a donné procuration à M.BOURDAIS, M. STEGRE a donné procuration à M.GUILLEMIN. Mmes THIMONIER, PIGUENET

ABSENTS NON EXCUSES: M. HERMANN

TRANSFERT DES RESULTATS DU SERVICE ASSAINISSEMENT A LA CAGB

Suite au transfert de compétence Eau Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le transfert des résultats du service assainissement tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2017.

APPROBATION DU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE

La loi du 21 février 2014 prévoit qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le rapport est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN ADJOINT REFERENT POUR LE PLUI

Le Grand Besançon a adopté en février 2018 une charte de gouvernance, laquelle prévoit la mise en place des comités de secteur au sein desquels siègent deux élus par commune : le Maire ainsi qu'un adjoint au Maire, désigné par le conseil municipal.

Après délibération, Monsieur Thierry TISSOT est désigné représentant de la commune au sein du comité de secteur PLUI au côté de Monsieur le Maire.

EXTENSION DU PERIMETRE DU SEAB DE L'AGGLOMERATION BISONTINE

La commune de Novillars se prononce favorablement sur l'adhésion de 9 nouvelles communes au sein du SEAB (Syndicat d'Electricité de l'Agglomération Bisontine) et approuve, à l'unanimité, le projet de modification statutaire.

CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA COLLECTE ET LA VENTE DES CERTIFICATS D'ENERGIE AVEC LE GRAND BESANCON

Vu le dispositif des CEE (certificats d'économie d'Énergie) introduit par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique, une convention entre la CAGB et la Commune de Novillars doit être signée. Cette convention a pour but d'accompagner la Commune afin de maximiser le potentiel et la valorisation financière des C.E.E des opérations communales.

Le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer la convention fixant les modalités d'intervention de la CAGB auprès de la Commune.

FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire propose de facturer les frais de scolarité aux communes qui font payer les frais de scolarité aux Novillarois scolarisés chez elles. Pour les autres communes, tous les enfants seront scolarisés à titre gracieux.

AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avancement de grade de trois agents après avis de la CAP (commission administrative paritaire).

SUBVENTION ASSOCIATION NOVILLARS (HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT)

Le Conseil municipal accepte de verser une participation financière pour une manifestation organisée par 5 étudiants en hygiène, sécurité, environnement. Les fonds seront reversés à l'association ELA.

ADHESION AU SYSTEME DE TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES

Pour recourir à la transmission électronique des actes budgétaires, arrêtés, délibérations soumis au contrôle de légalité, le conseil municipal, autorise le Maire à :

- signer une convention avec la préfecture
- signer un contrat avec l'opérateur de transmission

FRAIS POUR OCCUPATION DE TERRAIN

Pour réduire le coût des dépenses (eau, poubelle) des itinérants qui s'installent sur la place entre le Dojo et la boulangerie, la commune demande une participation de 10€ par jour.

Le Maire
Philippe BELUCHE